



## TERMES DE RÉFÉRENCE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

### Titre du projet

**" Assurer la disponibilité et l'accès aux aliments issus de l'agriculture locale pour les familles vulnérables dans le Département du Sud-Est, Haïti "Dossier n° 2022/SPE/0000400063**

---

ENTITÉ D'EXÉCUTION  
MOUVEMENT D'INTÉGRATION POUR LA PROMOTION SOCIALE (MIPROS)

---

Juin 2024

# TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA VÉRIFICATION ET L'ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS DES COMPTES DU PROJET ET DE LA COMPTABILITÉ

## I. CONTEXTE

L'ONG haïtienne Mouvement d'Intégration pour la Promotion Sociale - siglée MIPROS est un organisme de développement national basé en Haïti et composé principalement de cadres et de techniciens mettant leurs compétences et expériences aux services des communautés vulnérables et des actions de développement d'envergures. Fondée le 5 Janvier 1997, MIPROS compte 27 ans d'existence. Ses actions sont circonscrites dans deux départements du pays : Sud-Est et Ouest. Avec ses partenaires techniques et financiers, MIPROS a déjà implémenté plus d'une trentaine de projets. Entre 2002 et 2006, elle a participé à des initiatives interinstitutionnelles et municipales qui, avec d'autres organismes publics et privés, ont géré des programmes d'aide au développement et humanitaire liés à la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement, l'environnement, etc.

MIPROS est un partenaire important au niveau du Département du Sud-Est d'Haïti. Elle entretient un partenariat de travail solide avec diverses communautés de Jacmel, de Cayes-Jacmel et de La Vallée de Jacmel, trois communes de l'Arrondissement de Jacmel. Avec plus de 15 ans d'expériences dans le développement et l'accompagnement communautaires, MIPROS conçoit des actions durables à fort impact au profit des populations vulnérables et des catégories les plus nécessiteuses.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'agriculture, MIPROS a mis en œuvre les projets suivants :

- "Assistance post-séisme aux victimes dans 5 refuges et/ou communautés de Croix-des-Bouquets, Département de l'Ouest d'Haïti" entre 2010 et 2011. Des potagers familiaux ont été mis en place pour faciliter la production d'aliments destinés à l'autoconsommation par les bénéficiaires victimes du tremblement de terre de 2010.
- "Amélioration du système de conservation des sols dans la municipalité de Croix-des-Bouquets". Avec le financement de la Fondation d'ANESVAD, ce projet visait soutenir les agriculteurs dans le contexte du post-séisme afin d'augmenter leur pouvoir d'achat et l'équilibre alimentaire dans les programmes d'aide en nourriture. La productivité des sols agricoles a été privilégiée pour arriver à cette fin.
- Entre 2015 et 2017, dans le cadre du programme de l'Union Européenne en Haïti, MIPROS (avec l'appui du Ministère de l'Environnement) a implémenté un projet de renforcement des capacités environnementales et forestières au niveau de la Commune de Ganthier frontalière de la République Dominicaine ayant pour code de contrat : FED/2014/347-510/MIPROS dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie de la population locale. Plus de 400 exploitants agricoles ont bénéficié des activités réalisées. On a formé une centaine d'agriculteurs issus d'une vingtaine d'organisations locales. Une circulation de cash de plus de cinq millions de gourdes (5,000,000.00 HTG) a permis aux familles de pouvoir se procurer les éléments basiques en particulier en nourriture. Au moins 2500 familles ont pu recevoir quelques 2,000.00 HTG en plus des actions de protection des berges et de correction des ravines qui ravagent habituellement les terres agricoles dans la zone.
- Fin 2017 au premier semestre 2018, MIPROS a apporté son soutien technique à TECHO ([www.techo.org](http://www.techo.org)), une ONG chilienne qui œuvre en Haïti depuis 2008, dans un projet de sécurité alimentaire aux familles de producteurs agricoles dans la Commune de Cabaret. Ce projet entendait en quatorze mois relancer la production de petit mil avec la variété résistante « Pa Pè Pichon », de maniocs, de patates, de maïs, d'haricots verts et de melons. Un programme de formations innovantes a été également conçu pour une meilleure résilience des familles à 80% dépendant de l'agriculture.
- De 2020 à 2022, MIPROS a implémenté un projet de sécurité alimentaire d'une durée de 24 mois dans la zone rurale des Cayes-Jacmel, en vue de promouvoir l'agriculture durable, d'améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie au profit de 275 petits producteurs locaux dans le Sud-Est, Haïti. À cette fin, et pour garantir l'accès à une alimentation suffisante des familles, grâce à l'amélioration de leur production agricole et à l'augmentation de leurs revenus, cinq communautés ont été renforcées en obtenant des subventions en semences de qualité et adaptées aux chocs, outils agricoles, engrais, bétails et des AGR en faveur des femmes.
- Entre 2021 et 2023, MIPROS accompagne les petits producteurs de Haut Cap-Rouge et de Jacmel dans la promotion de l'entrepreneuriat agricole dans la filière de la transformation agricole, avec un appui direct à 50 femmes leaders, la subvention en intrants agricoles au profit de 120 producteurs d'arachide à Petit-Goâve, la mise en œuvre d'un centre agricole avec services intégrés aux producteurs et exploitants agricoles dans le Département du Sud-Est. Le projet est intitulé : « PTI-Haïti : Accroître la productivité agricole et les revenus des petites productrices et producteurs dans le département du Sud-Est et Petit-Goâve, Haïti ; code : HAÏTI 2020PRYC000838 ».
-

## Logique d'intervention du projet

- **OBJECTIF GÉNÉRAL (OG) :**

OG- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population et au développement du secteur agricole en Haïti

- **OBJECTIF SPÉCIFIQUE (OE) :**

OE- Promouvoir la soutenabilité et la sécurité alimentaire des familles dans le département du Sud-Est

- **RÉSULTATS, EXTRANTS OU LIVRABLES (R) :**

R1. Le programme « système de jardins familiaux (SJF) » mis en place à travers les Comités d'Habitation (CH) a été renforcé avec l'apport d'infrastructures d'arrosage en implantant un micro « système d'arrosage goutte-à-goutte (MISAGG) » au profit de 30 Petits Producteurs et Petites Productrices Locaux (2400 mètres cubes d'eau l'an).

R2. Les techniques et les infrastructures de production, de transformation et la commercialisation sur le marché local et régional de la filière de production du « gingembre » de 110 producteurs et productrices ont été améliorées.

R3. La formation aux nouvelles techniques agricoles, l'entreprenariat et le mutuel agricole ont été encouragés au profit de 440 exploitantes agricoles (300 VPC+110 Producteurs-trices de FIPROG+30 Producteurs-trices SAGG) grâce aux structures de services promues.

- **ACTIVITÉS PRINCIPALES :**

### Activités principales liées au Résultat 1

#### **Axe Système d'Arrosage Goutte-à-Goutte (SAGG)**

R1-A1. Etude Ligne de Base pour l'actualisation des données sur les titulaires de droit et de la démographie agricole au niveau de la zone d'intervention : Michineau, Haut Cap-Rouge et Bas Cap-Rouge : inventorier les 250 Petits Producteurs et Petites Productrices Locaux (PPL) du Système de Jardins Familiaux (SJF) à travers les 10 Comités d'Habitation (CH) en place ;

R1-A2. Signature d'un accord de gestion des unités de système d'irrigation goutte-à-goutte des jardins familiaux du Système des Jardins Familiaux (SJF) avec chaque PPL sélectionné ;

R1-A3. Mise en place d'un mécanisme de sélection de 30 petits producteurs et petites productrices locaux sur la base de critères acceptés parmi les 250 Petits Producteurs Locaux (PPL) à travers les dix Comités d'Habitation du Système de Jardins Familiaux (CHSJF) déjà fonctionnels depuis Avril 2021 ;

R1-A4. Mise en place d'une dynamique de participation à travers les producteurs SAGG (au nombre de 20) en appui à l'irrigation goutte-à-goutte pour la production maraîchère gérée à travers les dix Comités d'Habitation (CHSJF) à savoir : réalisation d'ateliers de sensibilisation (max.5), réunions d'engagement des bénéficiaires, clôture et visites des parcelles, vérification des matériaux rendus disponibles comme tôle, profilé, etc. selon les termes des procès-verbaux tenus ;

R1-A5. Construction de 30 Micro Système d'Arrosage Goutte-à-Goutte (MISAGG) capable d'irriguer 5 à 7 hectares pour la production de 600 mille gallons d'eau l'an s'il sont remplis 15 à 20 fois à intervalle des saisons agricoles ;

R1-A6. Suivi et subvention en semences chou, piment et aubergine des PPL du MISAGG.

### Activités principales liées au Résultat 2

R2-A1. Etude de la filière de production de gingembre dans le Sud-Est.

#### **Axe Appui à la Filière de Production du Gingembre (AFIPROG)**

R2-A2. Promotion du gingembre dans les espaces événementiels et communicationnels tels que les foires, les émissions radiophoniques, etc.

R2-A3. Mise en place de 110 parcelles plantées en gingembre (4.5 hectares maximum).

R2-A4. Cycle de formation technique sur la production du gingembre.

R2-A5. Réalisation de travaux de conservation du sol et de l'eau à Michineau et Haut Cap-Rouge (dans la partie en amont du micro bassin versant : MBV, de Cayes-Jacmel).

#### **Axe Entrepreneuriat Agricole et Promotion Entrepreneuriat (EAPE)**

R2-A6. Appui en équipements d'une salle de formation dédiée au renforcement des capacités des producteurs et des productrices dans le département du Sud-Est, la recherche et la sensibilisation des acteurs et exploitants du secteur agricole.

- R2-A7. Appui en infrastructure à la mise en place de dix(10) unité de transformation du gingembre et d'une unité de stockage et conservation des grains au niveau du Centre Agricole soutenu antérieurement par deux financement de l'AECID (2020/SPE/0000400022 PROSAN I et HAITI 2020PRYC000838).

### **Activités principales liées au Résultat 3**

#### **Axe Epargne et Economie de Rente (EER)**

- R3-A1. Capacitation des PPL et des CHSJF dans la gestion des SAGG et la production maraîchère (chou, piment et épinard) : formation de 25 heures au profit des 30 PPL du SAGG sur la gestion et la maintenance des systèmes d'irrigation goutte-à-goutte, la production de semence maraîchère et grains, l'entreprenariat agricole (20 hommes, 10 femmes, total 30 participants).
- R3-A2. Soutenir les petits producteurs et petites productrices en récupérant et en consolidant les pratiques d'épargne domestique par l'accompagnement des mutuelles solidarités, l'intégration et la cotisation au centre agricole, la bonne gestion, la rationalisation et la transparence : Atelier de formation de trois jours sur les pratiques de coopérative agricole et élaboration d'outils de gestion et d'administration de PME au profit des représentantes des Comités de Vendeuses de Poulets de Chair (10) + Conseil d'Administration du Centre Complexe Agricole (10) + Comités d'Habitations Système Jardins Familiaux (10) soit un total de 30 Participants dont 15 femmes ; Réalisation de 5 rencontres (75 participants dont au moins 30 femmes) et 1 atelier (50 participants dont 20 femmes) de réflexion et de vulgarisation des initiatives prises au niveau des bénéficiaires et membres du centre dans la recherche de synergies avec les structures de mutuelles coopératives existantes.
- R3-A3. Formation des VPC au sein des CVPC (30\*10 participantes) et sensibilisation des producteurs et productrices (250 PPL) sur l'entreprenariat, le leadership et le genre en organisant des conférences, des ateliers spéciaux en fonction des besoins des publics cibles, des cours diplômant, etc.

#### **Axe Sensibilisation des Acteurs et des Communautés (SAC) en appui au renforcement et à la dynamisation de l'Alliance PROSAN**

- R3-A4. Rencontres de planification, d'informations et de mobilisation avec les leaders et les représentants des organisations communautaires de base (OCB), au total 15 rencontres réunissant entre 10-20 participants dont 40% de femmes : les rencontres sont organisées dans le cadre des études prévues sur le projet, de la diffusion et vulgarisation de documents, de restitution des bonnes pratiques et avancements, etc.
- R3-A5. Atelier de promotion de l'Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PROSAN) : la recherche de synergies est fondamentale. Déjà initiée, la PROSAN est une structure qui doit contribuer à capitaliser les expériences faites sur les actions menées avec les projets. Elle permettra aussi de corriger les erreurs et de répliquer les bonnes pratiques ; l'atelier est prévu avec les acteurs membres de la PROSAN avec 50 participants dont 20 femmes.
- R3-A6. Ateliers de sensibilisation des acteurs agricoles, exploitants et consommateurs, sur les maladies des plantes et les soins phytosanitaires, les changements climatiques et la résilience aux chocs avec le support de l'Unité de Protection Sanitaire (UPS) du MARNDR dans le Sud-Est : 5 ateliers et tournées sur les parcelles seront réalisées avec les technicien-ne-s (au plus 3) de la DDA-SE par le biais de l'UPS.
- 1.1 Le projet est exécuté par Mouvement d'Intégration pour la Promotion Sociale : MIPROS, unique responsable des fonds alloués par devant l'AECID. Un bureau technique local coiffé par le Chargé de programme et le Directeur Exécutif implémente les actions prévues dans la zone d'exécution de l'Arrondissement de Jacmel particulièrement au niveau de la Commune des Cayes-Jacmel. La période initiale d'exécution du projet s'étend sur 18 mois allant de Novembre 2022 à Mai 2024.
- 1.2 Par ailleurs, à ce stade d'exécution du chronogramme du projet, environ 100 % des activités prévues a été mis en œuvre. Le budget du projet a également été exécuté selon les normes du bailleur inscrit dans le manuel de procédures de l'AECID, les lois haïtiennes prescrivant les démarches de gestion et de comptabilité, les procédures internes de MIPROS et, par-dessus tout, le contrat d'exécution des fonds alloués étagé dans la résolution suscitée en début.

## **2. DURÉE DE L'ÉVALUATION FINANCIÈRE**

Le mandat de l'auditeur s'étend sur une période **d'un mois, allant du 15 Juillet au 15 Août 2024.**

## **3. MISSION DE L'ÉVALUATION FINANCIÈRE DU PROJET**

La mission de l'évaluation financière du projet est de rapporter intégralement le déroulement des processus financiers et comptables dans le cadre de l'exécution du projet en mesurant la gestion du fonds de subvention octroyé à MIPROS à titre de bénéficiaire du projet soutenu par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement (AECID) dans le Sud-Est d'Haïti.

#### 4. BUDGET D'ÉVALUATION FINANCIÈRE

L'offre estimée correspond au barème de **535,000.00 à 550,000.00 Gourdes** (tous frais compris). Cela comprendra tous les éléments liés à l'évaluation ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et les indemnités journalières. Il comprend également les frais et honoraires de l'équipe d'évaluation.

La proposition de budget doit être aussi détaillée que possible, en tenant compte de toutes les sections du cahier des charges.

#### 5. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION FINANCIÈRE DU PROJET

Les objectifs de la présente évaluation financière du projet consistent à :

- 5.1 Vérifier si la présentation des Rapports Financiers du projet est conforme à l'exigence du bailleur et aux principes comptables généralement reconnus ;
- 5.2 Vérifier le respect des conditions générales et spécifiques des financements du projet ;
- 5.3 Analyser et évaluer la gestion financière et le système de contrôle interne mis en place par le Mouvement d'Intégration pour la Promotion Sociale pour sauvegarder les ressources du projet ;
- 5.4 Apprécier le contenu de la présentation d'ensemble des rapports Financiers par rapport au respect de la législation fiscale haïtienne ;
- 5.5 Exprimer une opinion sur les Rapports Financiers pour la période auditée ;
- 5.6 Formuler des recommandations éventuelles pour l'amélioration du système de contrôle interne et la tenue de la comptabilité pour les programmes ultérieurs adaptés à Mouvement d'Intégration pour la Promotion Sociale.
- 5.7 Exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet à la date de clôture et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.
- 5.8 Analyser les pièces justificatives des transactions effectuées pour voir si elles sont adéquates aux règles de la comptabilité haïtienne et des procédures consenties entre l'état haïtien et le manuel de procédures de l'AECID, les livres et documents comptables qui rendent des transactions financières du projet sous la responsabilité de la direction opérationnelle du projet.

#### 6. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR DU PROCESSUS D'ÉVALUATION FINANCIÈRE DU PROJET

Généralement, l'auditeur est chargé de formuler une opinion sur les états financiers et les mécanismes de gestion du fonds du projet qui l'accompagnent sur la base des vérifications menées conformément aux normes internationales et nationales d'audit édictées par l'AECID et l'OCPAH (Ordre des Comptables Agréés d'Haïti).

Plus spécifiquement, l'auditeur examinera les informations financières et comptables à savoir les Registres comptables, l'état de l'Encaisse et des Décaissements effectués en réalisant les activités suivantes :

##### **Registres comptables**

- Examen des grands livres et registres comptables du Projet en vue de déterminer si les mécanismes pour effectuer les transactions effectuées sont correctement enregistrés ;
- Rapprochement des coûts directs imputés au projet avec les grands livres et rapprocher ceux-ci au grand livre général du projet ;
- Examen des rapports financiers et des requêtes d'avances et de remboursement pour déterminer s'ils contiennent des informations qui sont supportées par les livres et registres comptables à partir desquelles ces rapports financiers sont élaborés ;
- Vérification du calcul des taxes et impôts relatif à l'institution dans le cadre de la gestion des fonds du projet en s'assurant qu'ils ont été bien imputé selon la législation en vigueur et que ces obligations sont versées aux organismes concernés.

##### **Encaissement**

- Evaluation des contrôles comptables internes relatifs à la gestion des fonds reçus du bailleur ;
- Confirmation, directement auprès du bailleur, du total des fonds versés durant l'exercice et les rapprocher aux montants inscrits par l'institution ;
- Comparaison entre les montants enregistrés au grand livre et ceux passés sur les comptes bancaires et déceler toute différence constatée ;
- Comparaison des soldes bancaires auprès des institutions bancaires ;
- Obtention de l'institution des conciliations bancaires du projet en s'assurant qu'elles sont préparées en bonne et due forme.

##### **Décaissement**

- Analyse du manuel de procédures relatif au décaissement pour s'assurer que de bons mécanismes existent ;
- Examen des pièces justificatives des dépenses encourues en vue de s'assurer qu'elles sont bien supportées et sont acceptables, justifiables et raisonnables ;
- Examen des demandes de fonds afin de s'assurer qu'elles sont préparées selon les prescrits du manuel ;

- Vérification des procédures de sélection des fournisseurs pour la fourniture de biens et de services en s'assurant que les procédures ont été respectées conformément aux prescrits du manuel ;
- Analyse des paiements pour s'assurer qu'ils correspondent aux contrats et engagements préalablement approuvés par l'institution dans le cadre du projet ;
- Analyse des paiements pour s'assurer qu'ils sont acceptables selon le budget établi et enregistrés dans les livres du projet ;
- Vérification des calculs arithmétiques des bons de décaissements, des pro formas, factures, bons de livraisons et de réception en vérifiant leur exactitude ;
- Vérification des supports des dépenses tels que pro formas, factures, bons de livraison etc... afin de s'assurer les originaux sont disponibles ;
- Vérification de l'utilisation du taux de change établi dans le cadre du projet en conformité avec les taux affichés au moment du transfert des fonds sur le compte du projet ;
- Examen des dépenses pour qu'elles sont adéquatement supportées par des pièces justificatives et que ces pièces soient originales ;
- Vérification des dépenses pour voir s'il n'existe pas pour une dépense de double paiement ;
- Examen de toutes les dépenses engagées dans le cadre du projet afin de voir si elles sont éligibles c'est-à-dire ont été bien définies dans le budget établi par l'institution ;
- Examen des coûts de Frais et Coûts d'Investissement aux prescrits du bailleur ;
- Présentation dans les rapports traitant du contrôle interne et de la conformité aux termes de l'accord, lois et règlements les coûts qui ne sont pas adéquatement supportés ou justifiés par une documentation adéquate ;
- Examen des acquisitions de biens ou de services pour s'assurer qu'elles sont réalisées selon les lois commerciales du pays et selon les exigences du bailleur ;
- Vérification des paiements afin de s'assurer qu'ils ont été correctement enregistrés dans les comptes appropriés et de déceler les écarts susceptibles enregistrés ;
- Révision des procédures relatives à la comptabilisation des recettes et des dépenses afin de s'assurer qu'elles sont respectées par l'institution ;
- Examen des procédures de décaissement afin de s'assurer que les principes établis par l'institution sont respectés au moment des paiements de biens et de services ;
- Analyse des contrats passés avec les prestataires de services pour s'assurer du respect du protocole au moment des livrables ;
- Comparaison du livre auxiliaire des salaires avec les contrats signés avec les employés pour faire ressortir les écarts susceptibles et les rapporter ;
- Comparaison de la liste de paie du projet avec la liste des employés affectés au projet pour s'assurer que les employés du payroll concernent le projet ;
- Analyse des dossiers de certains employés pour s'assurer que les principes administratifs établis par l'institution en termes d'évaluation des employés, la signature des feuilles de temps, la description des tâches, le processus de recrutement sont respectés par l'institution ;
- Évaluation de la gestion des biens mobiliers acquis dans le cadre du projet et du respect des procédures établies par l'institution.

6.1 La responsabilité de la préparation des états financiers du projet incombe une responsabilité implicite vis-à-vis de MIPROS du point de vue :

- (a) du choix et de l'application des principes comptables. MIPROS doit préparer les documents de justification financière du fonds selon les normes comptables applicables en Haïti c'est-à-dire l'application substantielle des normes comptables nationales conformes ;
- (b) de la mise en œuvre des principes comptables et des procédures administratives et financières consignés dans le manuel de procédures administratives internes de l'institution.

6.2 L'auditeur ne doit pas fournir aucun autre service qui pourra entraîner un conflit d'intérêt.

## 7. ETENDUE DE L'ÉVALUATION FINANCIÈRE DU PROJET

L'évaluation financière du projet est réalisée conformément aux normes internationales et nationales indiquées au point 5 dans le paragraphe 1 et comprend les tests et les procédures de vérification que l'auditeur juge nécessaires au regard des circonstances. Lors de l'audit, une attention spéciale doit être accordée aux points suivants :

- (a) Les ressources de la Banque ont été utilisées conformément aux dispositions de l'accord de subvention établi par le contrat du projet en l'occurrence la Résolution d'Octroi de la Subvention dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées ;
- (b) Les acquisitions de biens, travaux et services financées dans le cadre de l'implémentation du projet ont été réalisées conformément aux dispositions établies par le contrat du projet et conformément aux règles et procédures en vigueur au niveau de l'institution d'exécution du projet et d'acquisition de services auprès des entreprises locales et bancaires et ont été correctement enregistrées dans les livres comptables ;

- (c) Les pièces justificatives appropriées, documents et livres comptables relatifs aux activités du projet, sont conservées. A cet égard, les documents financiers soumis doivent refléter le contenu des livres comptables ;
- (d) L'accès aux rapports financiers préparés par la structure opérationnelle du projet conformément aux principes comptables précédemment cités et donnent une image fidèle de la situation financière du projet à la fin de l'exercice contractuel ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées pour la période close à cette date ;
- (e) L'adéquation et l'efficacité du système comptable et du système de contrôle interne dans son ensemble ont été évaluées en vue de s'assurer de la bonne exécution des dépenses et des transactions financières ainsi que de la sauvegarde des biens du projet et leur utilisation aux fins du projet;
- (f) Les actifs immobilisés du projet existent et ont été correctement évalués, et les droits de propriété du projet ou des bénéficiaires sur ces actifs ont été établis en conformité avec la Résolution d'Octroi de la Subvention établi dans le cadre du projet.
- (g) Les dépenses estimées inéligibles doivent faire l'objet d'un paragraphe séparé dans le rapport d'audit ; elles doivent être mentionnées clairement à la lumière de l'analyse des faits évalués, et si elles sont jugées significatives, elles doivent être insérées dans l'opinion de l'auditeur.

## 8. MÉTHODOLOGIE ET CALENDRIER D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

L'évaluation financière du projet doit comporter les étapes suivantes :

ÉTAPE 1 : Le recensement, la prise de connaissance des documents disponibles et l'élaboration du mécanisme et des critères de l'évaluation ;

ÉTAPE 2 : L'analyse des états financiers et des informations financières additionnelles ;

ÉTAPE 3 : La présentation et la soumission du rapport préliminaire et du rapport final.

Calendrier d'exécution des travaux		
Logique	Temps d'exécution	Remarques et commentaires
ÉTAPE 1	➤ Période de réalisation : 7 jours	Il s'agit également de rencontrer le personnel du projet et/ou tout autre responsable de l'institution ou du bailleur lui-même, etc.
ÉTAPE 2	➤ Période de réalisation : 15 jours	
ÉTAPE 3	➤ Période de réalisation : 8 jours	Le rapport préliminaire sera questionné par MIPROS

## 9. EXPÉRIENCE ET QUALIFICATIONS DE L'AUDITEUR

- 9.1 Le cabinet d'audit/l'Auditeur doit être enregistré et être régulièrement inscrit au tableau de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH) et reconnu au plan national ou régional. Le cabinet/l'Auditeur doit jouir d'une expérience confirmée en comptabilité et audit financier des projets de développement, notamment ceux financés par le donateur AECID.
- 9.2 Le personnel clé de la mission d'audit doit comprendre au moins :
- (a) Un expert en audit/auditeur consultant, justifiant d'au moins 5 ans d'expérience effective en matière d'évaluation financière et ayant une bonne connaissance des projets financés par les donateurs. Il/elle doit par ailleurs être inscrit(e) au tableau d'un ordre des experts comptables national de l'OCPAH et reconnu à tel titre ;
  - (b) Un auditeur assistant ayant une expérience et des qualifications professionnelles appropriées et justifiant un acquis professionnel minimum 3 ans.

### A) PROFIL DE L'ÉQUIPE

- Formation en comptabilité, gestion et administration et/ou équivalent degré Bac +5 et plus
- Minimum cinq (5) ans d'expériences générales en audit et des gestions des systèmes comptables et financiers.
- Au moins trois (3) ans d'expérience professionnelle à titre de consultant en évaluation financière de projet de développement atout expériences antérieures avec les partenaires.
- Bonne connaissance des procédures de l'AECID, des procédures nationales et comptables.
- Bonne habilité de communication et de rédaction des rapports d'audit.
- Aisance à rédiger des rapports en langue française.

### B) ACTEURS IMPLIQUÉS

Les acteurs impliqués dans l'intervention qui peuvent agir comme informateurs-clés sont :

- **LES TITULAIRES DE DROITS**
- Population de Cayes-Jacmel
- Accompagnement sur le terrain
- **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE DDA-SE MARNDR**

- Assistance technique
- Supervision
- **BUREAU DE L'OFFICE TECHNIQUE DE L'AECID EN HAÏTI**
- Assistance technique
- Supervision
- **MIPROS**
- Administration du projet (équipe d'exécution du projet incluant personnel, etc.)
- Direction Exécutive

### **Présentation de l'offre**

La présentation de l'offre se fait par courrier électronique ou en utilisant la Boite Postale de MIPROS ou encore l'adresse physique du bureau (**la Boite Postale et l'adresse physique de MIPROS sont mentionnées ci-après**) en indiquant dans la case titre du message ou sur le dossier l'inscription suivante : "**Consultant Evaluation Financière Projet : 2022/SPE/0000400063**" et dans le corps du message le nom complet et le numéro de téléphone de contact du postulant.

Le contenu de la présentation de l'offre comprendra, au moins, les parties suivantes :

- a) Proposition technique.
- b) Proposition de chronogramme détaillé qui répartit les différents travaux.
- c) Présentation financière de l'offre.
- d) Curriculum détaillé des intéressés.
- e) Diplômes, certificats et/ou équivalents de la firme et/ou des postulants.

### **Lieu et endroits pour soumettre les propositions**

Les offres seront envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes : [jean.closter.julien@mipros.org](mailto:jean.closter.julien@mipros.org) et [sherly.polynice@mipros.org](mailto:sherly.polynice@mipros.org)

Ou les déposer directement à l'une des adresses physiques suivantes de MIPROS :

- **Boite Postale : 15719, Pétion-Ville, Haïti.**
- **Tabarre 46, Blvd 15 Octobre, Commune de Tabarre zone métropolitaine de Port-au-Prince.**

La date limite pour la présentation des offres est fixée au **06 Juillet 2024.**